

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 13 avril 2017 à 9 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire par intérim de la Communauté, Me Guylaine Morissette, assistent à la séance.

---

Présentation de la politique de financement du transport collectif métropolitain recommandée par le Comité de transition chargé de la mise en œuvre de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal par des membres de ce comité, dont M. Paul Côté, président, Mme Ginette Sylvain et M. Massimo Iezzoni, ainsi que par M. Daniel Bergeron, adjoint au président.

---

Présentation de la campagne de sensibilisation concernant le bannissement des sacs de plastique par Mme Marie-Claude Forget, conseillère en recherche à la direction générale de la Communauté.

---

CE17-088

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 16 MARS 2017

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 16 mars 2017.

*M. Dyotte fait noter au procès-verbal qu'il a inscrit sa dissidence à la résolution numéro CE17-072 au nom de la couronne Sud.*



CE17-089 EMBAUCHE DU SECRÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer Me Tim Seah à la fonction de secrétaire de la Communauté pour une durée de cinq ans à compter de sa date d'entrée en fonction, aux conditions mentionnées au dossier joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la signature de son contrat de travail par le directeur général.

---

CE17-090 EMBAUCHE D'UN CHEF DE PROJET EN GÉOMATIQUE-INFORMATIQUE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un chef de projet de l'informatique et la géomatique pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

---

CE17-091 NOMINATION D'UNE CHEF D'ÉQUIPE DE LA GÉOMATIQUE

Il est résolu d'autoriser la modification du contrat de travail de Mme Isabelle Gagnon, analyste en informatique, afin de l'affecter à la fonction de chef d'équipe de la géomatique et de lui verser la prime annuelle afférente et d'autoriser le directeur général à signer la modification du contrat.

---

CE17-092 AJUSTEMENT SALARIAL 2017

Il est résolu d'autoriser le directeur général à répartir pour l'année 2017 entre les employés, en fonction de l'évaluation du rendement, l'ajustement à l'évolution du marché de référence établi à 2 % de la masse salariale selon le rapport de la firme Normandin Beaudry du mois de mars 2017.

---

CE17-093 RÈGLEMENT M.R.C.L.-4.23 DE LA VILLE DE LAVAL

Il est résolu d'informer la Municipalité régionale de comté de Laval, à l'égard du règlement M.R.C.L.-4.23 modifiant son schéma d'aménagement afin d'accorder deux dérogations à l'interdiction de constructions, d'ouvrages et de travaux dans la zone de grand courant de la plaine inondable de la rivière des Prairies, que :

- le critère 3.2.1 et l'annexe 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement n'ont pas fixé de cotes des zones à risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies en raison des discussions entre la Ville de Laval et le gouvernement du Québec tenues à ce sujet ;
  - la Communauté ne peut approuver ou désapprouver ce règlement puisque le Plan s'en remet aux discussions avec le gouvernement pour établir les cotes de crues de ces deux rivières et il appartient au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur du règlement.
-



CE17-094 DEMANDE DE LA VILLE DE MIRABEL, DOSSIER CPTAQ 415293

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 415293, que la Communauté est favorable à la demande de la Ville de Mirabel relative à l'aliénation en sa faveur des lots 1 690 598-P et 2 811 476-P du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 11,7 hectares afin de protéger et mettre en valeur le secteur puisque cette demande contribuerait à l'objectif 3.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement visant à protéger 17 % du territoire du Grand Montréal ;

De rappeler à la Ville de Mirabel qu'elle doit mettre en place des mesures visant à identifier les usages compatibles avec la protection de ce bois et corridor forestier métropolitain et à régir l'abattage d'arbres selon les usages permis pour ce secteur.

---

CE17-095 SUIVI D'UNE DEMANDE DE LA VILLE DE MERCIER À LA CPTAQ

Il est résolu de prendre acte du compte rendu de la demande et de l'orientation préliminaire datée du 10 mars 2017 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le dossier 413486 concernant une demande de la Ville de Mercier.

---

CE17-096 DROITS MINIERS DANS LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

Il est résolu

D'appuyer la demande de suspension temporaire renouvelable de l'émission de nouveaux titres d'exploitation minière de la MRC de Deux-Montagnes au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ;

De demander à la MRC de Deux-Montagnes et au Ministre d'accroître l'étendue de la zone d'étude identifiée par la MRC pour y inclure les bois et corridors forestiers métropolitains localisés dans le secteur nord-est de la municipalité de Saint-Eustache afin de suspendre temporairement l'émission de droits miniers au sein de ce territoire.

---

CE17-097 PROJET D'AÉRODROME SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE MASCOUCHE ET TERREBONNE

Il est résolu de prendre acte du jugement de la Cour d'appel du Québec rendu le 20 mars 2017 dans le dossier de l'aérodrome sur le territoire des villes de Mascouche et Terrebonne (dossier de la Cour 500-09-026599-175).

---



CE17-098

GRAPPE DES SCIENCES DE LA VIE

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2016 de la Grappe métropolitaine des sciences de la vie et des technologies de la santé de Montréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention 2015-2017 avec Montréal InVivo approuvée par la résolution numéro CE15-078 ;

D'autoriser le versement de la contribution pour l'année 2017 prévue dans le cadre de la convention 2015-2017 avec Montréal InVivo, soit un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$), pour l'animation de la Grappe métropolitaine des sciences de la vie et des technologies de la santé de Montréal.

---

CE17-099

GRAPPE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2016 de la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention 2015-2016 avec CargoM approuvée par la résolution numéro CE15-076 ;

D'approuver la convention avec la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la grappe de la logistique et du transport pour les années 2017 à 2019, incluant une contribution maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) pour 2017 et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE17-100

GRAPPE DE L'AÉROSPATIALE

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2016 de la Grappe métropolitaine de l'aérospatiale de Montréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de trente-six mille cinq cents dollars (36 500 \$), dans le cadre de la convention 2015-2017 avec Aéro Montréal approuvée par la résolution numéro CE15-119 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de trois cent dix mille dollars (310 000 \$) pour l'année 2017 à Aéro Montréal pour l'animation de la grappe de l'aérospatiale et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.

---



CE17-101 MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2016 de Montréal International et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de trois cent cinquante-six mille quatre-vingt-six dollars et soixante cents (356 086,60 \$) dans le cadre de la convention 2014-2016 avec Montréal International approuvée par la résolution numéro CE14-007 ;

D'approuver la convention avec Montréal International, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'attraction d'investissements directs étrangers pour l'année 2017, incluant une contribution maximale de trois millions quatre cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-trois dollars (3 463 783 \$), et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE17-102 FAITS SAILLANTS DES BUDGETS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL 2017-2018 EN REGARD DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est résolu de donner mandat au directeur général de faire le suivi et prendre les actions appropriées afin de profiter des nouvelles opportunités offertes par les budgets du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec en matière de grappes, de développement des compétences et de villes intelligentes.

---

CE17-103 PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN SUR LES SACS DE PLASTIQUE

Il est résolu de prendre acte du rapport d'étape sur le déploiement du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.

---

CE17-104 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2016

Dépôt, conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2016.

---

CE17-105 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 28 FÉVRIER AU 24 MARS 2017

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 28 février au 24 mars 2017.

---



CE17-106

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE BERGE À POINTE CALUMET

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal, le projet de réaménagement de la berge 13-18<sup>e</sup> Avenue, présenté par la Municipalité de Pointe-Calumet conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars (119 993 \$), incluant les taxes nettes, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE17-107

PROJET DE PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL SUR LA DIGUE DE LA VOIE MARITIME

Il est résolu

De demander à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada la participation financière du gouvernement du Canada pour la réalisation du Parc-plage du Grand Montréal situé sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent qui est de propriété fédérale, et de leur transmettre une copie du plan directeur réalisé par la Communauté pour ce projet ;

De donner mandat au directeur général d'amorcer des discussions avec les autorités compétentes à ce sujet et d'évaluer les autres projets sur le territoire de la Communauté qui pourraient bénéficier d'un financement fédéral.

---

CE17-108

IMPACTS DU BUDGET PROVINCIAL 2017 POUR LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de prendre acte des principaux éléments du budget du Québec 2017-2018 pertinents pour la Communauté.

---



CE17-109

## PRÉCISIONS SUR LES DÉPENSES DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Il est résolu

De prendre acte des informations contenues dans les tableaux fournis par la Société de transport de Montréal, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et intitulés comme suit :

- Service de la dette du Programme d'accessibilité des stations de métro, phase 1,
- Service de la dette du Programme d'immobilisation 2017-2026 – volet métro,
- Explication des variations entre 2017 et 2018 pour le réseau de métro et des trains de banlieue.

De transmettre ces documents aux membres du conseil de la Communauté pour donner suite aux demandes formulées lors de l'assemblée du 23 février 2017.

---

CE17-110

## ACCORD DE PRINCIPE SUR LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE le Comité de transition chargé de la mise en œuvre de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal doit dresser la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain doit adopter la politique de financement et que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver ;

ATTENDU QU'un projet de politique de financement a été transmis aux municipalités par le Comité de transition et que des ajustements ont été faits ;

ATTENDU QU'un avis technique a été réalisé pour le Comité de transition par la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur ce projet de politique de financement ;

ATTENDU QUE le budget 2017-2018 du gouvernement du Québec prévoit un financement annuel provenant du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) aux revenus généraux de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour stabiliser la contribution des municipalités aux coûts du transport collectif à 30 % pour la période 2017 – 2021 ;

Il est résolu

De donner un accord de principe à la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain recommandée par le Comité de transition par sa résolution numéro 2017-CDT-047 adoptée le 30 mars 2017 conformément aux conditions suivantes :

- La politique de financement est en vigueur du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2020 ;
- Les modalités actuelles d'établissement des contributions municipales sont maintenues pour l'année 2017 ;

.../8



CE17-110  
suite

- Des mesures d'atténuation sont mises en place pour 2018 à raison de 50 % des modalités actuelles et à 50 % des nouvelles modalités en 2018 ;
- Les nouvelles modalités d'établissement des contributions municipales sont entièrement mises en place à compter de l'année 2019 ;
- Des mesures de lissage sont mises en place afin de plafonner à 0,2 % de la charge fiscale toutes variations à la hausse des contributions municipales pour les années 2018, 2019 et 2020, conformément au scénario financier 2017-2020 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- En attente de la refonte du cadre tarifaire par l'Autorité et la désignation de nouveaux circuits express métropolitains, une aide exceptionnelle est accordée en 2018 afin de plafonner la contribution municipale au niveau du cadre financier actuel de 2018 ;
- Une portion du versement annuel du FORT versé par le gouvernement du Québec est affectée annuellement aux revenus généraux de l'Autorité afin de maintenir les contributions municipales à 30 %. Le solde de ce versement est affecté à un fonds de transition constitué pour lisser les variations à la hausse des contributions municipales et financer l'aide exceptionnelle prévue pour l'année 2018 ;
- Les déficits des équipements métropolitains utilisés par plus d'un exploitant sont financés en partie par les revenus généraux de l'Autorité et les revenus autonomes générés par les équipements sont associés aux équipements concernés ;
- Les déficits des express métropolitains ainsi que les équipements associés sont financés en partie par les revenus généraux de l'Autorité. Les express métropolitains seront désignés par l'Autorité conformément à l'article 8 de la loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain, au plus tard le 31 décembre 2018, tenant compte de la liste des express métropolitains jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- Les déficits des déplacements en transport adapté dont l'origine ou la destination est située en dehors du territoire de desserte de l'exploitant sont financés en partie par les revenus généraux de l'Autorité ;
- Des modalités particulières d'établissement des contributions municipales aux services d'autobus et de transport adapté pour les territoires des couronnes Nord et Sud sont mises en place en fonction des anciens territoires des CIT et tiennent compte de l'impact financier du nouveau cadre sur la charge fiscale des contribuables. De plus, les municipalités peuvent conclure entre elles une entente pour convenir d'une autre formule de partage du montant des contributions imputées au territoire de chacune des couronnes.

De demander à l'Autorité de s'assurer d'harmoniser la tarification à partir de juin 2017.

*M. Coderre, M. Chitilian, M. Dauphin, Mme Deschamps,  
M. DeSousa et M. Dyotte votent en faveur  
Mme St-Hilaire et M. Demers votent contre.*





CE17-111 CANDIDATURES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE  
D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Il est résolu de transmettre au ministre de la Culture et des Communications les candidatures suivantes comme membre du conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal :

- Mme Arielle Beaudin, présidente, LORI.BIZ; développement des affaires, Start-up Fest ;
  - M. Gabriel Bran Lopez, président, Jeune chambre de commerce; fondateur, Fusion jeunesse ;
  - M. Bertrand Carrière, administrateur à titre d'artiste, représentant disciplinaire pour les arts visuels, Culture Montérégie.
- 

CE17-112 SUIVI DES NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS

Il est résolu de prendre acte de la nomination de M. Hugo Delorme comme membre indépendant du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal à la suite de la recommandation de sa candidature par la Communauté.

---

CE17-113 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 27 AVRIL 2017

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 27 avril 2017.

---

CE17-114 MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS À MME CAROLINE  
ST-HILAIRE

Il est résolu de féliciter Mme Caroline St-Hilaire pour son travail et ses réalisations au cours de ses deux mandats comme mairesse de la Ville de Longueuil et la remercier pour sa contribution comme membre du comité exécutif et du conseil de la Communauté durant cette période.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Résolution 17-03-106 de la MRC d'Argenteuil adoptant son mémoire sur la modernisation de l'Office national de l'énergie dont copie est jointe.



Financement et gouvernance du transport en commun

- Résolution 2017-100 de la Ville de Sainte-Thérèse.
  - Résolution 2017-03-173 de la Ville de Boisbriand.
  - Résolution 2017-03-134 de la Ville de Saint-Eustache.
  - Résolution 2017-03-164 de la Ville de Blainville.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35.

Les résolutions numéros CE17-088 à CE17-114 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Guylaine Morissette  
Secrétaire par intérim